

LA UNE

Les militants familiaux réunis en Assemblée générale à Reims

L'Unaf tient son assemblée générale les 22 & 23 juin 2019 à Reims, en présence de Christelle DUBOS, Secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé. Pour l'occasion, 530 militants, représentants familiaux et responsables d'unions d'associations familiales venus de toute la France, de métropole et d'Outre-mer, seront réunis pour débattre de la politique familiale. Le thème principal de cette année portera sur la démocratie participative et la place des corps intermédiaires.

[Lire l'article](#)

BUDGET DES FAMILLES

2^{ème} conférence régionale de lutte contre la pauvreté

Le 13 septembre 2018, le Président de la République a présenté la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et les trois grands principes sur lesquels elle s'appuie : la prévention, l'universalité, pour que chacun dispose des mêmes droits, et l'accompagnement vers l'emploi, pour celles et ceux qui peuvent y avoir accès. La déclinaison locale de la stratégie nationale a été initiée lors de conférences régionales, réunissant l'ensemble des acteurs œuvrant dans ces domaines : dans le Grand Est, la conférence s'est tenue le 20 décembre 2018, à Strasbourg. Depuis, 15 groupes de travail régionaux ont enclenché leurs réflexions, et les contractualisations Etat-Conseils départementaux sont toutes finalisées ou en cours d'élaboration. C'est ainsi que le Département du Haut-Rhin présente sa contractualisation avec l'Etat en séance plénière du Conseil départemental le 21 juin. Objectifs prioritaires : pas de sorties sèches pour les jeunes majeurs issus de l'Aide Sociale à l'Enfance et une offre de logements adaptés, un accueil inconditionnel de proximité pour les bénéficiaires du rSa, des conseillers entreprises, des ambassadeurs du bénévolat, une Allocation Départementale d'Aide à la Mobilité (ADIM). Christelle DUBOS est attendue à Colmar le 25 juin pour signer l'engagement partagé de l'Etat et du Département.

La deuxième Conférence Régionale aura lieu le mercredi 3 juillet 2019 à Metz (Université de Lorraine, site du Saulcy) : réunions en ateliers thématiques, le matin, et séance plénière, l'après-midi, en présence du Préfet de région Grand Est et du délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, Olivier Noblecourt.

Où se cachent les inégalités ?

L'Observatoire des inégalités, organisme indépendant, présentait le 4 juin 2019 [son troisième rapport](#) sur les inégalités en France. Analysant des statistiques publiques regroupées en diverses thématiques, cette synthèse, qui paraît tous les deux ans, entend "mettre à jour les inégalités entre catégories sociales et contribuer au débat public", affirme Louis Maurin, directeur de l'Observatoire.

Concertation autour du Revenu universel d'activité : ALERTE alerte !

Dans une tribune publiée dans *Le Monde* le 3 juin 2019, les membres du Collectif ALERTE et plusieurs organisations du monde de la solidarité, ont fait valoir leurs positions à l'occasion de l'ouverture de la concertation gouvernementale autour du Revenu universel d'activité. [Accédez à la tribune.](#)

MOBILITES (*dossier spécial, source : Presse quotidienne Régionale*)

Le projet de loi d'orientation sur les mobilités adopté. Ce qui change pour vous.

Routes

Compétence donnée aux présidents de département et le cas échéant aux maires pour relever à 90 km/h la vitesse maximale autorisée sur certaines routes aujourd'hui limitées à 80 km/h.

Possibilité pour toutes les communes de créer des "zones à faible émission" (ZFE) interdisant la circulation de certains véhicules polluants à certaines heures.

Sur les réseaux routiers hors agglomération et autoroutiers, possibilité de réserver des voies de façon temporaire ou permanente à certains types de véhicules (transports en commun, véhicules « propres », covoiturage, taxis...). Les VTC sont exclus du dispositif.

Nouveaux droits sociaux pour les chauffeurs VTC et coursiers.

Systématisation des restrictions de circulation en cas de dépassement ou risque de dépassement du seuil d'alerte à la pollution.

Objectif d'une fin de la vente des véhicules à essence, diesel et gaz naturel d'ici 2040.

Expérimentation de l'inscription en ligne à l'épreuve pratique du permis de conduire.

Transport en commun

Possibilité d'ouvrir des services de transport scolaire à d'autres usagers.

Généralisation de l'arrêt à la demande dans les bus de nuit.

Fixation du cadre social de l'ouverture à la concurrence des lignes de bus de la région parisienne.

Vélo

Pour lutter contre les vols, le marquage deviendra obligatoire, sauf pour les vélos enfant.

SNCF et RATP devront réaliser des stationnements vélos sécurisés avant le 1er janvier 2024.

Ajout pour les cars neufs d'un système permettant de transporter au minimum cinq vélos.

Généralisation d'un enseignement de l'usage du vélo progressivement à partir de 2020.

Obligation pour les poids lourds, dès juillet 2020, de signaler leurs angles morts, par exemple par des autocollants, pour renforcer la sécurité des cyclistes.

Aide des employeurs

Possibilité pour les employeurs de rembourser à leurs salariés un montant maximum de 400 euros par an, exonéré de charges sociales et fiscales, afin d'encourager les déplacements domicile-travail à vélo ou en covoiturage. Ce forfait pourra être versé via un titre mobilité, à l'instar des titres restaurants. Ce forfait sera cumulable avec le remboursement des frais de transports en commun.

Obligation de doter d'ici 2025 tous les parkings de plus de 10 places des bâtiments neufs ou rénovés de pré-équipements pour l'installation de bornes de recharge. Un point de recharge obligatoire par tranche de vingt places.

Renforcement du « verdissement » des flottes d'entreprises, VTC, taxis et loueurs automobiles.

Nouvelles mobilités

Tout le territoire sera couvert par des « autorités organisatrices de la mobilité », communautés de communes ou régions, qui auront pour mission de coordonner les modes de déplacements.

Les collectivités pourront réguler les nouveaux modes de déplacement en libre-service ou "free floating" (trottinettes, vélos, gyropodes...).

Un décret fixera à la rentrée les conditions de circulation des trottinettes électriques, notamment l'âge minimal d'utilisation à 12 ans.

Rail

Possibilité pour les régions de gérer directement les "petites lignes" ferroviaires.

Numéro d'appel unique pour simplifier l'accompagnement des personnes à mobilité réduite.

Le gouvernement mènera une étude en vue de la relance des trains de nuit.

Transport aérien

Création à l'initiative des députés d'une contribution du transport aérien, évaluée à 30 millions d'euros, pour le financement des autres modes de transport, à défaut de taxer le kérosène.

Rapport du gouvernement sur la fiscalité dans l'aérien.



LOGEMENT / CADRE DE VIE / POLITIQUE DE LA VILLE

Habitat insalubre : le Sénat propose de créer une police spéciale du logement

Dans le cadre de l'examen de la proposition de loi visant à améliorer la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux, la commission des lois du Sénat propose de créer une police spéciale du logement et de donner de nouveaux pouvoirs aux élus locaux pour mieux lutter contre l'habitat indigne. En effet, "la réglementation actuelle comprend pas moins de treize polices qui s'appliquent à des situations différentes et qui font intervenir des autorités et des procédures différentes". Or, "cette multiplication des polices n'est pas un gage d'efficacité et peut aussi être source de contentieux. Il est nécessaire de réduire et harmoniser toutes ces polices". Il s'agirait de confier cette police au président de l'EPCI, ou au maire lorsque ce dernier demande à conserver ses pouvoirs en la matière. Les sénateurs proposent de généraliser le "diagnostic technique global", aujourd'hui très peu utilisé, et de le rendre obligatoire pour toutes les copropriétés de plus de quinze ans, les syndicats auraient la possibilité de procéder à des signalements sur les cas d'habitat insalubre, dangereux et non décent. Les collectivités territoriales pourraient même exproprier et préempter en cas de péril. Pour aller plus loin : [le communiqué du Sénat du 29 mai 2019](#) ; [le compte-rendu de l'examen de la proposition de loi par la commission](#) ; [le dossier législatif de la proposition de loi sur l'habitat insalubre](#).

Mobiliser pour respecter la "promesse républicaine"

Le ministre de la Ville et du Logement Julien Denormandie a rassemblé le 13 juin 2019 à Paris (Grande Halle de la Villette) 600 acteurs de la politique de la ville. Sous la bannière "La grande équipe de la réussite républicaine", il a voulu préciser l'objectif : mobiliser élus, associations, conseils citoyens, acteurs culturels, sportifs et éducatifs pour que "la promesse républicaine s'applique sur tout le territoire".

Si [les signataires du Pacte de Dijon évoquent un bilan plutôt positif de l'action gouvernementale](#), les maires de *Ville et banlieue* posent un diagnostic bien différent. Julien Denormandie a souligné "l'immense valeur ajoutée du tissu associatif" et annoncé une "simplification drastique" des démarches. Ainsi, les demandes de financement seront pré-remplies, les justifications de subvention simplifiées et les conventions pluriannuelles d'objectifs seront systématisées en particulier pour les petites associations de proximité.

Le ministre a annoncé la constitution d'un réseau national d'information des conseils citoyens, le développement d'une offre de formation, l'organisation de rencontres territoriales ou encore l'incitation de la prise en compte de l'avis de ces conseils à chaque étape du contrat de ville. La rénovation des contrats de ville est reportée après les élections municipales.

En février dernier, [un appel à manifestation d'intérêt](#) avait été lancé pour aider les associations à développer leurs projets dans les quartiers prioritaires et à les déployer plus largement. Ainsi, sur les 350 candidatures, [44 projets ont été sélectionnés](#) et 15 millions d'euros débloqués à cet effet.

Les villes de plus en plus attentives à la biodiversité

Une étude réalisée par l'*Observatoire des villes vertes* avec la *Ligue de protection des oiseaux* auprès des 24 villes françaises les plus engagées sur la préservation de la nature en ville montre que plus de la moitié d'entre elles ont mis sur pied un plan biodiversité. Les espaces verts restent le levier le plus efficace pour sensibiliser la population à la préservation de la biodiversité en milieu urbain.

[L'Observatoire des villes vertes](#), une initiative portée par l'Union nationale des entreprises du paysage (Unep) et Hortis qui réunit les responsables d'espace nature en ville, a interrogé à ce sujet 24 villes françaises, dont Reims, Metz et Montigny-les-Metz dans la région Grand Est. La ville de Metz a installé des ruches en milieu urbain pour contribuer à la protection des abeilles.

L'étude fait ressortir une mobilisation accrue en faveur de la biodiversité, à l'approche des municipales de 2020.

TERRITOIRES

Organisation territoriale de l'Etat

La [circulaire du 12 juin 2019](#) relative à la mise en oeuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat présente 4 objectifs issus des concertations de l'automne (clarification des compétences, mutualisation). On notera ainsi, sur les questions de Famille et enfance, qu'une mission est en cours pour améliorer les conditions d'exercice de la tutelle des pupilles de l'Etat, en lien avec les départements.

Objectif Municipales 2020 : l'UNCCAS outille les futurs candidats pour leur campagne électorale

Une campagne électorale ne s'improvise pas. L'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS) accompagne les candidats aux élections municipales 2020 et partage les expériences. Elle a mis en ligne un [site internet ressource](#), point de départ à la fois pour retrouver le *Guide du candidat* et pour prendre contact avec la *Team Municipales*.

Le Grand Est pose les bases de son parlement du sport

La région a été choisie par l'[Agence nationale du sport](#), créée en avril 2019, pour expérimenter les déclinaisons territoriales de la nouvelle gouvernance du sport. Le 28 mai, se sont tenues les assises du sport du Grand Est, organisées à Tomblaine (Meurthe-et-Moselle) par le conseil régional et la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion, en présence de Frédéric Sanaur, directeur de l'Agence nationale du sport. Ces assises s'inscrivaient dans le cadre de la mise en oeuvre du [schéma régional de développement du sport \(SRDS\)](#), signé par Roxana Maracineanu, ministre des Sports, et Jean Rottner, président du conseil régional, le 11 avril 2019.

Tiers lieux

Les [tiers-lieux](#) sont des espaces physiques de rencontres entre personnes et compétences variées qui n'ont pas forcément vocation à se croiser (espaces de création, de *coworking*, *fablabs*, espaces éducatifs, campus connectés...). Le 17 juin 2019, le gouvernement a installé le *Conseil national des tiers lieux* et annoncé son plan pour déployer les tiers-lieux dans les territoires. La labellisation de 300 *Fabriques de territoire* a ainsi été annoncée. Elle donnera lieu à un appel à manifestation d'intérêt sur trois ans auprès d'espaces existants ou encore en projet et qui auront vocation à servir de centre ressource aux autres tiers-lieux de leur territoire. Une moitié sera orientée vers les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'autre vers les territoires ruraux. Certaines *Maisons France services* pourront être localisées dans des tiers- lieux.



EDUCATION / PARENTALITE

L'orientation scolaire renforce les inégalités

Selon leur milieu social, les jeunes demeurent profondément inégaux dans leurs choix d'orientation. Agnès van Zanten, sociologue au CNRS et spécialiste des politiques éducatives, analyse le contexte dans lequel se réalisent ces choix. [Entretien lejournalcnrs.fr](#).

L'école inclusive

Une [circulaire de rentrée scolaire](#) dédiée à l'école inclusive institue le "service public de l'école inclusive" dans chaque académie et dans chaque département et crée les "pôles inclusifs d'accompagnement localisés" (Pial). La circulaire prévoit, pour l'année scolaire 2019-2020, le déploiement des Pial au sein de 2000 collèges avec Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire), 300 circonscriptions et 250 lycées professionnels, "répartis de façon équilibrée sur tout le territoire". [Lire également le BO de l'Éducation nationale](#) et [le vademecum sur les pôles inclusifs d'accompagnement personnalisé](#) (Pial).

Le pass Culture

L'Etat expérimente depuis le mois de février 2019 le [pass Culture](#). Ce nouveau dispositif a pour ambition de faciliter l'accès des jeunes à la culture. Lancé d'abord dans 5 départements, dont le Bas-Rhin, le pass Culture a été étendu au début du mois de juin à 9 autres départements dont les Ardennes – grâce au travail mené dans le cadre du Pacte Ardennes.

Pour en savoir plus : [le pass Culture dans le Bas-Rhin](#), [le pass Culture dans les Ardennes](#).



Où les enfants sont-ils heureux ?

Pour appréhender la qualité de vie des enfants de moins de 18 ans, [une cartographie a été réalisée](#) à partir d'une soixantaine d'indicateurs (santé, éducation, accueil des jeunes enfants, etc.), dans la lignée du rapport Stiglitz. Elle permet de distinguer huit groupes de territoires en France métropolitaine. 5,2 millions d'enfants vivent dans trois groupes de territoires (groupes 1, 2 et 3) aux conditions économiques favorables. Les territoires du groupe 4 allient les conditions de vie économiques et de logement les plus défavorables et une offre satisfaisante d'équipements et services : 3,4 millions d'enfants y vivent. Le groupe 5, où résident 1,3 million d'enfants, présente des caractéristiques économiques similaires, mais les services sont plus éloignés. Les territoires ruraux du nord de la France et de la diagonale allant du nord-est au sud-ouest (groupe 6) abritent moins d'un million d'enfants. Ils présentent des caractéristiques économiques plutôt défavorables et une accessibilité aux équipements plus limitée. Les grandes métropoles de régions, avec des niveaux de vie élevés en moyenne mais des inégalités marquées, accueillent 3,1 millions d'enfants (groupe 7). L'accès aux équipements y est très bon. Le groupe 8 rassemble des territoires marqués par un faible accès aux équipements : 90 000 enfants y vivent.

Vos enfants les intéressent

Les enfants sont les nouvelles cibles des plateformes vidéo. Alors que les plateformes de streaming se multiplient (*Netflix, Amazon prime, OCS...*), les chaînes de télévision s'emparent elles aussi du filon jeune public : *Disney +*, plateforme de vidéo à la demande pour la jeunesse, arrivera à la fin de cette année en France ; *TFouMax* (groupe TF1) propose un catalogue de 4 000 vidéos à destination des 3-12 ans ; M6 a fait l'acquisition de la chaîne Gulli avec ses services de vidéo à la demande *Gulli Replay* et *Gulli Max*. France Télévisions devrait annoncer prochainement la création d'un service dédié, ciblant les enfants de 4 à 10 ans. Quant au groupe Canal+, il étudie une offre de vidéo jeunesse par abonnement, qui pourrait être lancée d'ici quelques mois. (source : *Chambre de Consommation d'Alsace*)

"Le smartphone est le terminal personnel le plus possédé par les jeunes avec un taux d'équipement de 84% des 13-19 ans et de 24% pour les 7-12 ans. La plateforme la plus utilisée sur ce support reste *Youtube* au premier rang chez les 13-19 ans comme les 7-12 ans, et support très facile d'accès, dès le plus jeune âge" ([source Junior Connect' Ipsos 2018](#)). "Les tout-petits, à partir de 2/3 ans, commencent déjà à regarder des dessins-animés et autres vidéos sur *Youtube*, avec une grande aisance, sur appareil nomade donc souvent à l'abri du regard des parents, contrairement à la télévision familiale dans le salon." (Source : le site de Vanessa Lalo, psychologue clinicienne, spécialiste des usages numériques des enfants et des jeunes. Vanessa Lalo était l'invitée de la conférence "*Réseaux sociaux et jeux vidéos : à consommer avec ou sans modération ?*", le 18 juin 2019 à Nancy, organisée dans le cadre de l'animation du dispositif *CAF Promeneurs du Net* de Meurthe-et-Moselle.

Conscients de l'enjeu crucial que représentent l'information et la communication dans nos sociétés contemporaines, conscients que l'information bien raisonnée est un des leviers permettant l'émancipation de la jeunesse et l'émergence d'une citoyenneté active, des acteurs de la jeunesse, notamment issus du CRIJ Lorraine, ont créé le 18 juin 2019 l'Union **Initiative des Jeunes en Grande Région (INIJE)**. Le siège de l'association est à Nancy, 20 quai Claude Le Lorrain.

Valeurs de la République et laïcité

Depuis plusieurs années, les questions relatives au port du voile à l'école, à la crèche ou dans l'espace public, les menus servis dans les cantines scolaires... font la une des médias. Dans un contexte social et politique marqué par les tensions et les crispations autour du fait religieux, la laïcité est souvent mal comprise. La DRDJSCS Grand Est propose des demi-journées de sensibilisation à destination de tous les publics aux dates et lieux qui suivent : 25 juin 2019 à Châlons-en-Champagne ; 4 juillet à Metz, 8 octobre à Reims, 17 octobre à Epinal, 7 novembre à Mulhouse, 5 décembre à Commercy. [Télécharger le programme détaillé](#) . [Télécharger le bulletin d'inscription](#)

Une **session de formation de formateurs Valeurs de la République et Laïcité** est organisée les 18, 19 et 20 novembre 2019 à Strasbourg. S'inscrire auprès de la DRDJSCS à l'adresse suivante : drdjscs-acal-vrl@drjcs.gov.fr, avant le 15 juillet 2019.

PETITE ENFANCE

"Une crise majeure de la protection maternelle et infantile dans notre pays"

Michèle Peyron a remis le 14 juin 2019 son rapport très attendu sur la protection maternelle et infantile : "[Pour sauver la PMI, agissons maintenant !](#)" Le rapport pointe notamment les énormes disparités entre départements : la dépense annuelle par enfant de 0 à 6 ans irait ainsi de moins de 1 euro à plus de 300 euros selon les départements, avec une moyenne nationale de 33 euros. Le financement local de la PMI par les départements s'est fait "au fil de l'eau, de manière inégale, et parfois insuffisante" face au dynamisme d'autres dépenses sociales.

Le rapport propose un "plan national PMI 2019-2022" redéfinissant les rôles respectifs des départements, de l'Etat et des CAF. Le secrétaire d'Etat Adrien Taquet prévoit "une contractualisation avec les départements volontaires". L'agrément des assistantes maternelles pourrait être transféré aux CAF. On pourra lire [le communiqué d'Adrien Taquet du 14 juin 2019](#) ; [le discours d'Adrien Taquet sur la PMI, le 14 juin 2019](#).

L'actualité de la petite enfance

Les familles vont découvrir à la rentrée (à partir du 1er septembre) que le coût de la place en crèche de leur enfant va augmenter. La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) vient en effet de publier la circulaire relative à l'évolution du barème national des participations familiales. Celle-ci prévoit une augmentation de la participation familiale de 0,8% chaque année d'ici à 2022. Dans le même temps, le plafond de ressources des familles va lui aussi être revu, pour atteindre 6 000 euros en 2022 (contre 4 874 euros en 2018). Enfin, le barème micro-crèche va être aligné sur celui de l'accueil collectif. Les économies ainsi réalisées viendraient servir à financer les bonus *mixité sociale et inclusion* décidés par le gouvernement. [Télécharger la circulaire](#).

Les nouveaux *Schémas départementaux des services aux familles* devront notamment s'attacher à améliorer le maillage territorial de l'offre d'accueil de la petite enfance via un pilotage local renforcé et la mise en place de "relais petite enfance" (se substituant aux "relais d'assistants maternels"). Les maires ne sont pas convaincus et le font savoir ([édition du 5 juin 2019 de Maire-Info](#)).

Institué par la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022 de la CNAF, le bonus "Inclusion Handicap" vise à améliorer l'accueil des enfants porteurs de handicap en valorisant les initiatives inclusives. Cependant, il est conditionné à l'accueil des seuls enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH). Or on sait que lorsque le handicap n'est pas encore détecté, la reconnaissance du handicap par la MDPH peut intervenir tardivement. C'est pourquoi, à compter de 2020, le critère pris en compte pour le versement de ce bonus sera élargi au-delà des seuls enfants bénéficiaires de l'AEEH, avant même qu'un diagnostic ne soit posé.

Tous ces sujets, et beaucoup d'autres encore, ont été largement abordés lors de la rencontre nationale des chefs de file des délégations UDAF dans les CAF (administrateurs représentant les familles) le 15 juin 2019 à Paris.



SANTE

Appels à projet

L'appel à projet *Mobilisation de la société civile dans la lutte contre les addictions* vient d'être lancé par la Caisse nationale d'assurance maladie, dans le cadre du Fonds de lutte contre les addictions. [Retrouvez l'AAP ici](#) (18 juin 2019)

Par ailleurs, et pour la deuxième année consécutive, l'Institut national du cancer et l'Institut de recherche en santé publique (IReSP) lancent un appel à projets de recherche et d'intervention pour réduire et lutter contre le tabagisme. Date limite de soumission en ligne : 16 septembre 2019. En liens : [le texte de l'appel à projets](#), [le dossier de candidature](#).

"Médecine personnalisée"

Un projet de thèse de doctorat en psychologie, co-encadrée par l'*Espace de réflexion éthique* des Hauts de France et le laboratoire [PSITEC](#) de l'Université de Lille, porte sur la "médecine personnalisée". Dans ce cadre, un questionnaire est réalisé sur la manière dont les personnes définissent les nouveaux traitements du cancer désignés sous ce vocable polysémique qui ne veut probablement pas dire la même chose pour la population générale, les patients, les soignants et les chercheurs. Vous êtes invités à [répondre à ce questionnaire](#), totalement anonyme, et qui ne devrait pas prendre plus d'une dizaine de minutes.

Grand Est Mutualité

Débats : Place de la santé en Grand Est ; Frais d'hospitalisation : frais administratifs et ambulatoires illicites ; Au fil de l'aidant... C'est un aperçu du sommaire du [dernier numéro de Grand Est Mutualité](#) (juin 2019), laquelle tient son Assemblée générale le 29 juin 2019.

Facturations abusives en cliniques privées

Dans son rapport annuel 2018, la DGCCRF (Répression des fraudes) présente les résultats d'une enquête menée dans 209 établissements français, ciblant notamment les cliniques privées (qui sont au nombre de 1 000 en France). L'enquête révèle que la moitié d'entre elles présentaient des non-conformités, en particulier en lien avec une facturation excessive : forfaits pour démarches administratives, forfaits ambulatoires, facturation abusive de chambres particulières, appels surtaxés... La Fédération hospitalière privée a indiqué que les anomalies observées seront régularisées.

Régime local et reste à charge zéro

Le régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle ne peut pas, pour le moment, prendre en charge un remboursement intégral des prothèses dentaires, auditives ou des frais de lunettes. En effet si, dès l'annonce de la réforme pour "le reste à charge zéro" en 2018, le régime local d'Alsace-Moselle a monté dans la foulée un projet pour le mettre en œuvre. Mais cela oblige à une évolution législative. Car le régime local est inscrit dans le code de la Sécurité sociale et la mise en place du reste à charge zéro nécessite une évolution de ses prestations. Le projet présenté au gouvernement en 2018 prévoyait ainsi une cotisation des employeurs qui n'existe pas actuellement. Tant que le gouvernement ne procède pas à ces modifications législatives, le régime local ne peut donc rien faire, au plus grand regret des usagers de la santé de notre région.

*Vous venez de lire notre dernière édition du **Panorama de l'actualité des familles**, réalisée par l'URAF Grand Est à destination des UDAF et des représentants familiaux. Le départ au 30 juin 2019 de notre chargé de mission qui effectuait pour vous cette veille thématique nous oblige à suspendre cette publication jusqu'à ce qu'un nouveau projet, similaire ou différent, vous soit, nous l'espérons, proposé ultérieurement. NOUS VOUS SOUHAITONS UN TRES BEL ETE 2019.*